

Courbevoie, le 8 juillet 2019

**ENERTIME FINALISE LA MISE EN PLACE DE SON FINANCEMENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 1,5 M€
ET EMET LA PREMIERE TRANCHE POUR UN MONTANT DE 0,3 M€**

ENERTIME (FR0011915339 - ALENE), société française des « CleanTech » au service de l'efficacité énergétique industrielle et de la production d'énergie renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie), annonce :

- L'émission de 1.500 bons d'émission d'ODIRNANE¹ assorties de Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, Ltd.
- La demande de tirage de la première tranche de 300 ODIRNANE, pour un montant total brut de 300.000 euros². Les ODIRNANE de cette première tranche sont assorties de 150.000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,40 €.

Ces opérations, qui font suite au vote de la 11^e résolution par l'AGE du 20 juin 2019 et aux décisions du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 26 juin 2019, s'inscrivent dans le cadre du financement d'un montant maximal de 1,5 M€ qui avait fait l'objet d'un communiqué de presse le 18 juin 2019.

En cas de tirage de toutes les tranches et en cas d'exercice de l'ensemble des BSA, ce financement se traduirait potentiellement par un apport de fonds propres de 1,5 M€ correspondant au remboursement en actions de la totalité des ODIRNANE à émettre et d'un montant additionnel de 1,05 M€ correspondant à l'exercice de la totalité des BSA qui seront attachés aux ODIRNANE, soit un montant total potentiel de 2,55 M€.

L'émission d'ODIRNANE, à date, s'élève à 0,3 M€. Il reste 4 tranches additionnelles, de 0,3 M€ chacune, ne pouvant être tirées qu'à la seule initiative de la société.

La société a pour objectif de garder cette ligne, comme la ligne précédente, en réserve pour lui donner de la flexibilité financière et faciliter l'obtention de financement en dette.

CARACTÉRISTIQUES ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Les caractéristiques et modalités de l'opération ont été fournies en annexe du communiqué de presse daté du 18 juin 2019 et sont disponibles sur notre site Internet : www.enertime.com. En outre, la Société tient à jour sur son site Internet un tableau de suivi des Bons d'Emission, des ODIRNANE, des BSA et du nombre d'actions de la Société en circulation.

¹ Obligations à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes

² 12 ODIRNANE additionnelles ont été émises pour un montant nominal de 12.000 euros au titre de la commission d'engagement.

À PROPOS D'ENERTIME

Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des machines thermodynamiques et des turbomachines pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable.

Avec un portefeuille de technologies propriétaires diversifiées et des compétences techniques multidisciplinaires, ENERTIME accompagne ses Clients et Partenaires industriels dans la mise en œuvre de solutions industrielles complexes pour la production d'énergie thermique ou électrique. Les machines ORC de ENERTIME permettent de transformer de la chaleur en électricité, les Pompes à Chaleur produisent de la chaleur haute température avec de la chaleur plus basse température et de l'électricité. Les turbines de détente de gaz récupèrent l'énergie perdue dans les réseaux de distribution du gaz pour produire de l'électricité et du froid. Sur le marché ORC, ENERTIME est l'un des quatre principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1 MW et plus).

ENERTIME est le seul acteur combinant une offre ORC et une Offre Pompe à Chaleur HT°. Basée en Ile de France, ENERTIME regroupe 30 collaborateurs dont 16 ingénieurs.

ENERTIME est cotée sur le marché Euronext Growth. ISIN : FR0011915339 - Mnémo : ALENE. Plus d'informations sur www.enertime.com.

CONTACTS

ENERTIME

Gilles DAVID – PDG gilles.david@enertime.com

Sophie DUGUE- Office Manager sophie.dugue@enertime.com Tel. : 01 80 88 75 10

Calculs théoriques de dilution relative à la tranche 1

Incidence théorique future de l'émission de la première tranche des ODIRNANE avec BSA attachés (sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 5 juillet 2019, à savoir 1,34 euros)

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société déciderait d'attribuer uniquement des actions nouvelles sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE, l'incidence de l'émission des ODIRNANE avec BSA attachés serait la suivante :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres d'un actionnaire sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 5 juillet 2019, soit 4 315 853 actions et sur la base du montant des capitaux propres au 31 décembre 2018, soit 2 792 575 euros :

	Quote-part des capitaux propres par action (en K€) sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2018, soit 2 792 K€
Avant émission 1 ^{ère} tranche	0,65 €
Après émission d'un nombre maximum de 251 613 actions (1 ^{ère} tranche de 0,3M€) résultant de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE*	0,68 €
Après émission d'un nombre maximum de 401 613 actions (1 ^{ère} tranche de 0,3M€) résultant de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE et de l'exercice des BSA*	0,70 €

* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagement.

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 5 juillet 2019, soit 4 315 853 actions) :

	Pourcentage de détention de l'actionnaire détenant 1% du capital
Avant émission	1 %
Après émission d'un nombre maximum de 251 613 actions (1ère tranche de 0,3M€) résultant de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE*	0,94 %
Après émission d'un nombre maximum de 401 613 actions (1ère tranche de 0,3M€) résultant de l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE et de l'exercice des BSA*	0,91 %

* Ces calculs tiennent compte des ODIRNANE avec BSA attachés émises en paiement des commissions d'engagement.

La Société rappelle qu'en cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions des ODIRNANE, elle dispose de la faculté d'attribuer un montant en numéraire et/ou des actions existantes, au lieu d'actions nouvelles, afin de limiter la dilution pour ses actionnaires.